

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Par arrêté n°2020-043 du 22/09/2020, Monsieur le Président du pays de Fontainebleau a décidé l'ouverture de l'enquête publique relative au PCAET qui doit se dérouler du 12 octobre au 13 novembre 2020.

Le PCAET est un projet territorial stratégique et opérationnel, prenant en compte l'ensemble de la problématique climat air-énergie autour des axes d'interventions suivants : réduire les consommations énergétiques du territoire, développer les énergies renouvelables, réduire les émissions de gaz à effet de serre, la qualité de l'air, l'adaptation au changement climatique.

Conformément à la loi sur la transition énergétique adoptée en juillet 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a décidé, par délibération du 15 février 2018, d'élaborer un PCAET. Les travaux de son élaboration ont été mutualisés avec les Communautés de Communes de Montereau et de Nemours pour une plus grande efficacité des synergies d'actions.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, le dossier est soumis à consultation du public par voie électronique pour une durée de 30 jours minimum.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier sera consultable sur le site internet <http://www.pays-fontainebleau.fr>.

Les observations sur les projets pourront être consignées :

- par voie électronique sur <https://www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique15>

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public sur demande à la CAPF et sur le site <http://www.pays-fontainebleau.fr>.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la CPAF et affiché au siège de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.